

## 1<sup>ère</sup> partie : Les cultures entrepreneuriales

### Connaissances générales

#### Aperçus historiques de la théorie l'entrepreneuriat et du mot entrepreneur :

Moyen âge	L'entrepreneur est acteur (action guerrière) et personne responsable de grands chantiers de production.
XVII Siècle	L'entrepreneur est un personne qui supporte les risques de profit ou de perte dans un contrat à prix fixe avec les pouvoirs publics.
Richard Cantillon ((1725)	Distinction de la personne qui prend les risques et de celle qui fournit les capitaux. L'entrepreneur assume les risques de l'incertain, du non probabiliste, il s'engage de façon ferme vis-à-vis d'un tiers, sans garantie de ce qu'il peut attendre.
Beaudeau (1797)	L'entrepreneur est la personne qui supporte les risques, qui prévoit, supervise, organise et possède.
Jean-BaptisteSay (1803)	Les profits de l'entrepreneur sont distincts des profits du capital. L'entrepreneur est celui qui réunit et combine les moyens de production.
Francis Walker (1876)	Distinction entre les bailleurs de fonds qui reçoivent un intérêt et ceux dont le profit est dû à leur compétence de gestionnaire.
Joseph Schumpeter (1934)	L'entrepreneur est un innovateur , il met en œuvre une technologie inédite. Celle-ci peut revêtir différents aspects : fabrication d'un bien nouveau, introduction d'une méthode nouvelle de production, conquête d'un nouveau débouché, conquête d'une nouvelle source de matière, réalisation d'une nouvelle organisation de la production
David McClelland (1961)	L'entrepreneur est une personne dynamique, qui prend des risques calculés.
Peter Drucker (1964)	L'entrepreneur maximise les opportunités . Mais l'innovation est l'aspect essentiel de la fonction entrepreneuriale.
Albert Shapero (1975)	L'entrepreneur prend une initiative, organise des mécanismes socio-économiques et accepte les risques de l'échec.
Karl Vesper (1980)	Les économistes, les psychologues, les praticiens de l'entreprise et les hommes politiques ne voient pas l'entrepreneur de la même façon.
Gifford Pinchot (1983)	L' <b>intra preneur</b> est un entrepreneur au sein d'une organisation pré existante.
Robert Hisrich (1991)	L'entrepreneuriat est le processus qui consiste à créer quelque chose de différent et possédant une valeur , en lui consacrant le temps et le travail nécessaires , en assumant les risques financiers , psychologiques et sociaux correspondants et à en recevoir les fruits sous forme de satisfaction pécuniaire et personnelle.
Mark Casson (1991)	L'entrepreneur assume une fonction de coordination
N.EL OUALIDI (2003)	L'entrepreneur peut s'apparenter à un chef de projet dans ses rôles et fonctions

D'après Hirsich et al., (1991) , Hernandez (1999) et N.EL OUALIDI (2003)

D'autres définitions liées au phénomène d'entrepreneuriat :

## ENTREPRENEUR

### Définitions des économistes

**Cantillon et Say** voyaient l'entrepreneur surtout comme un preneur de risques puisqu'il investit son propre argent.

D'après **Cantillon**, l'entrepreneur achète une matière première, souvent produit de l'agriculture à un certain prix pour la transformer et la revendre à un prix incertain. C'est donc quelqu'un qui sait saisir une opportunité dans le but de réaliser un profit mais qui doit en assumer les risques.

Les économistes :

- Voient l'entrepreneur en tant que « découvreur » d'occasions d'affaires, un créateur d'entreprises, qu'un preneur de risques ;
- Ont montré que le rôle de l'entrepreneur consistait à informer le marché des nouveautés qui y est présente.
- Ont montré que l'entrepreneur assume un risque à cause de l'incertitude dans laquelle il évolue et qu'il est rémunéré en conséquence par le profit qu'il tire de l'activité qu'il a initiée.

## **ENTREPRENARIAT**

« L'entrepreneuriat : c'est le processus par lequel des personnes prennent conscience que le fait de posséder leur propre entreprise constitue une option ou une solution viable, ces personnes pensent à des entreprises qu'elles pourraient créer, prennent connaissance de la marche à suivre pour devenir un entrepreneur et se lancent dans la création et le démarrage d'une entreprise » **Louis Jaques FILION (1988 et 1991)**.

Ce terme désigne l'appropriation et la gestion des ressources humaines matérielles dans le but de trouver, de proposer et d'implanter des solutions qui permettent de répondre aux besoins des groupes ou des individus. L'entrepreneuriat comporte une attitude une ou des personnes à se lancer dans une nouvelle activité et à prendre les moyens pour réaliser un rêve ou un désir, tout en tenant compte des risques de l'aventure.

Les déclencheurs de l'entrepreneuriat peuvent être : la formation appropriée, l'expérience suffisante, la disponibilité de fonds, le soutien familial ou professionnel acquis, la découverte d'un partenaire d'affaires, les frustrations ou insatisfactions au travail : emploi monotone, salaire non satisfait, l'impossibilité de faire valoir ses idées, la perte d'emploi, etc.

Les facteurs qui peuvent freiner la décision de s'établir à son compte peuvent être : la permanence d'emploi, le salaire intéressant, la carrière prometteuse, le cadre de travail agréable, le manque de capitaux, l'insuffisance d'organisme d'appui, etc.

## Culture entrepreneuriale

La culture entrepreneuriale est l'ensemble des valeurs et des convictions partagées, des savoir-faire, des savoir-être et des savoir-agir qui orientent plus ou moins consciemment le comportement des personnes, des institutions et de la population à l'égard de l'entrepreneuriat. En ce sens, la culture entrepreneuriale peut être assimilée à un environnement propice à l'émergence de l'entrepreneuriat et des valeurs entrepreneuriales, ainsi qu'à la reconnaissance de la contribution des entrepreneurs à leur milieu.

Le mot « entrepreneurial » peut s'expliquer à plusieurs réalités. Cinq situations retiennent particulièrement l'attention quand il s'agit de la culture entrepreneuriale :

- 1- La création et la gestion d'une entreprise.
- 2- L'approche dynamique et innovatrice d'un employé en situation d'emploi pour faire progresser l'entreprise.
- 3- La recherche active et dynamique d'un emploi par une personne sans emploi.
- 4- La pédagogie stimulante d'un enseignant auprès des jeunes en formation.
- 5- L'intervention sociale positive et innovante.

Lorsque les personnes aptes au travail créent la richesse, il est plus facile ensuite pour l'état de veiller au bien être des inaptés au travail par divers mécanismes de partage de la richesse. « le partage de la richesse soulage la pauvreté mais ne la guérit pas ».

La culture entrepreneuriale comme toute forme de culture exige certaines conditions pour naître et s'épanouir. En voici les principales :

- Il faut identifier les modèles et les promouvoir.
- Il faut obtenir la participation des médias.
- Il faut s'assurer de la complicité de l'école.

Il y a quatre lieux où il est possible d'enraciner cette culture. Certains sont plus accessibles que d'autres : la famille, l'école, l'entreprise ou l'organisation et la cité ou quartier.

### Qualités entrepreneuriales les plus recensées dans la littérature :

1- Confiance en soi.	21- Accomplissement de soi.
2- Créativité, imagination, innovation.	22- Ambiguïté, incertitude.
3- Communication, loquacité.	23- Passion, engagement.
4- Persévérance, ténacité.	24- Souplesse, flexibilité.
5- Opportunisme.	25- Audace .
6- Enthousiasme, optimisme.	26- Motivation .
7- Energie.	27- Agressivité.
8- Connaissances pratiques.	28- Rapidité d'apprentissage et de compréhension.
9- Indépendance.	29- Originalité.
10- Compétences relationnelles.	30- Connaissance de ses forces et faiblesses.
11- Prise de risque.	31- Ambition.
12- Vision.	32- Prise de décision.
13- Sens de responsabilité.	
14- Curiosité .	

15- Sens de la gestion et de l'organisation.  
16- Leadership.  
17- Prise d'initiative.  
18- Négociation.  
19- Intelligence.  
20- Utilisation des ressources.

33- Contrôle.  
34- Pression.  
35- Esprit critique, jugement.  
36- Esprit de synthèse.  
37- Stratège.  
38- Réalisation.  
39- Capacité d'analyse.  
40- Maturité.  
41- Empathie.  
42- Savoir-faire.  
43- Savoir faire-faire.  
44- Savoir-être.  
45- Etc.

## 2<sup>ème</sup> partie : L'entreprise : définition, finalités et classification

### 1. Définition

L'entreprise est une **unité économique et juridique** qui a pour principale fonction la production de biens et services destinés à être vendus sur un marché.

L'activité d'une entreprise peut être décomposée en deux phases distinctes :

- l'activité **productive**, c'est à dire la création de biens ou services.
- l'activité de **répartition des richesses** en contrepartie des biens ou services.

#### a. L'entreprise en tant qu'unité de production

Par l'opération de production, l'entreprise transforme des flux d'entrée (Intrants ou Inputs) en flux de sortie (Extrants ou outputs). Les intrants peuvent être classés en trois catégories :

- Le travail fourni par le personnel de l'entreprise
- Le capital technique : bâtiments, matériels .....etc.
- Les consommations intermédiaires c'est à les matières premières, les produits semi-finis, énergie.....ou les services (publicité, transport, ...etc.) incorporés au processus de production.

#### b. L'entreprise en tant qu'unité de répartition

La contrepartie de l'activité de production de l'entreprise se traduit par la **vente**. Le produit de cette vente doit permettre à l'entreprise de :

- rémunérer les facteurs de production ;
- payer ses charges sociales et fiscales ;
- réaliser un surplus destiné à assurer son avenir.

Une fois les richesses sont créées, l'entreprise distribue les rémunérations aux agents qui ont participé à la réalisation de la production. Ainsi :

- les employés perçoivent des salaires ;
- l'Etat, les organismes sociaux (CNAS, CASNOS CNAC ) reçoivent les impôts et les cotisations sociales ;
- les **prêteurs** reçoivent des **intérêts** ;
- les **apporteurs de capitaux** reçoivent les **dividendes** ;
- l'entreprise garde pour elle les revenus non distribués.

### 2. Les finalités de l'entreprise

#### 2.1. La notion de finalité

Les finalités, ou missions, de l'entreprise désignent les raisons pour lesquelles elle est acceptée par son environnement. Ce sont des buts plus durables que les objectifs, avec des échéances imprécises.

Elles répondent à des questions du type « **que voulons nous devenir ?** », « **quelles sont nos motivations ?** ». Les finalités contribuent à la cohésion de l'entreprise et orientent les décisions stratégiques.

#### 2.2. Les différents types de finalités

##### A. Les finalités économiques

Sont au nombre de trois:

- produire et distribuer des biens et services aux entreprises ou aux consommateurs ;
- assurer la survie de l'entreprise et sa croissance excepté pour certaines entreprises qui sont créées pour une mission précise, temporaire ;
- réaliser un profit.

##### B. Les finalités humaines

Elles concernent aussi bien les ambitions des dirigeants (prestige par exemple) que l'épanouissement du personnel : bonnes conditions de travail, bien-être des salariés, participation au pouvoir de gestion, etc....

### C. Les finalités sociales

Elles peuvent coexister avec les autres finalités dans la plupart des entreprises, mais pour certaines, elles constituent des finalités primordiales: le service public ou l'indépendance nationale sont des finalités principales des entreprises publiques.

### 3. Classification des entreprises

Il existe plusieurs façons de classer une entreprise. Parmi lesquelles, on cite :

- la classification selon la **nature économique** ;
- la classification selon la **taille** ;
- la classification **juridique**.

#### 3.1. La classification selon la nature économique

Cette classification peut se faire selon trois aspects :

- classification par **secteur**.
- classification par **type d'opérations accomplies**.
- classification selon la **branche d'activité**.

#### A. La classification par secteur

On distingue :

- 1- Le secteur **primaire** qui regroupe toutes les entreprises utilisant à titre principal le facteur naturel. Il englobe l'agriculture, l'élevage, la pêche, etc...
- 2- Le secteur **secondaire** qui réunit toutes les entreprises ayant comme activité la transformation de matières premières en produits finis et englobe donc toutes les industries.
- 3- Le secteur **tertiaire** qui rassemble toutes les entreprises prestataires de services. Sa composition est très hétérogène car il regroupe tout ce qui n'appartient pas aux deux autres secteurs, à savoir : les activités de distribution, de transport, de loisir, de crédit, d'assurance, hôtellerie,.....

#### B. La classification selon le type d'opérations accomplies

Les opérations effectuées dans une entreprise peuvent être classées en 5 catégories :

- 1- **Les opérations agricoles** : ce sont des opérations dans lesquelles le facteur naturel est prédominant.
- 2- **Les entreprises industrielles** : effectuent des opérations de transformation de la matière en produits finis.
- 3- **Les entreprises commerciales** : réalisent les opérations de distribution des biens et assurent la fonction de grossiste (c'est-à-dire l'achat en grande quantité directement chez le fabricant et la vente en grande quantité au revendeur) ou de semi-grossistes (stade intermédiaire entre le grossiste et le détaillant) ou de détaillants qui vendent directement au consommateur.
- 4 - **Les entreprises de prestations de service** : fournissent deux types de services :
  - service de **production** vendue à d'autres entreprises : société d'étude, agences de publicité...
  - service de **consommation** : entreprises rendant des services aux consommateurs (transport, restaurants, locations...)
- 5- **Les entreprises financières** : réalisent des opérations financières à savoir : la création, la collecte, la transformation et la distribution des ressources monétaires et des ressources d'épargne. Elles sont constituées par les banques.

#### C. La classification selon la branche d'activité :

À la différence du secteur, qui rassemble des activités variées, la branche ne regroupe que les entreprises fabriquant, à titre principal, la même catégorie de biens, entreprises de l'industrie pharmaceutique, industrie...

Les entreprises d'une même branche ont pour points communs :

- l'usage d'une même technique ;
- l'utilisation des mêmes matières premières ;
- des intérêts communs dans certains domaines : ce qui leur permet de regrouper certaines de leurs activités et de créer des services communs, notamment de recherche, d'achat ou de vente, filiales communes.

### **3.2. La classification selon la taille**

Les entreprises ont des tailles différentes. Selon sa dimension, l'entreprise va du simple atelier jusqu'à la grande entreprise.

**A. Effectif du personnel employé** : selon ce critère, on distingue :

- les très petites entreprises (TPE) qui emploient moins de 5 employés ;
- les petites entreprises (PE) qui emploient un effectif compris entre 5 et 10 salariés ;
- les moyennes entreprises (ME) employant un effectif compris entre 10 et 100 salariés (ce nombre peut aller à 500) ;
- les grandes entreprises qui emploient plus de 500 salariés.

**B. Selon le chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaire permet d'avoir une idée sur le volume des transactions de l'entreprise avec ses clients. L'importance d'une entreprise peut se définir par le volume de ses transactions. Ce critère est important pour les raisons suivantes :

- Il est utilisé pour apprécier l'évolution des entreprises et pour les classer par ordre d'importance selon leur chiffre d'affaires.
- Pour l'entreprise, il constitue un outil de gestion : la variation du chiffre d'affaires permet à l'entreprise de mesurer la pertinence de ses méthodes de ventes. Ainsi, une baisse du chiffre d'affaires est souvent interprétée comme un indicateur important de la mauvaise santé de l'entreprise.
- Il est utilisé à des fins comparatives dans la mesure où il permet à l'entreprise de se positionner par rapport aux autres entreprises de la même branche.

### **3.3. La classification juridique**

Cette classification permet de distinguer entre :

**A. Les entreprises du secteur public**

1- Les entreprises publiques : ce sont des entreprises qui appartiennent en totalité à l'Etat ; ce dernier détient l'intégralité du capital, le pouvoir de gestion et de décision.

2- Les entreprises semi-publiques : ce sont des entreprises contrôlées par les pouvoirs publics : choix des investissements, niveau des prix, politique de l'emploi...etc, mais où des personnes privées participent au financement et/ou à la gestion.

**B. Les entreprises privées**

On distingue :

1. L'entreprise individuelle qui appartient en totalité à une seule personne qui assure la gestion et la direction.
2. La société est un contrat par lequel deux ou plusieurs personnes conviennent de mettre en commun leurs biens ou leur travail ou les deux à la fois en vue de partager le bénéfice qui pourra en résulter.
3. La coopérative réunit des personnes qui désirent mettre en commun leurs économies ainsi que leurs compétences pour l'autosatisfaction des besoins spécifiques (logement, consommation) sans chercher le profit.